

« Oui, monsieur le ministre ; la violence, c'est chose grossière, palpable, saisissable chez les ouvriers : un geste de menace, il est vu, il est noté. Un acte de brutalité, il est vu, il est retenu. Une démarche d'intimidation est saisie, constatée, traînée devant les juges.

Le propre de l'action ouvrière dans ce conflit, lorsqu'elle s'exagère, lorsqu'elle s'exaspère, c'est de procéder, en effet, par la brutalité visible et saisissable des actes.

Ah ! Le patronat n'a pas besoin, lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés et de paroles tumultueuses ! Quelques hommes se rassemblent, à huis clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un conseil d'administration, et à quelques-uns, sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclats de voix, comme des diplomates causant autour du tapis vert, ils décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers ; ils décident que les ouvriers qui continuent la lutte seront exclus, seront chassés, seront désignés par des marques imperceptibles, mais connues des autres patrons, à l'universelle vindicte patronale. [...]

Ainsi, tandis que l'acte de violence de l'ouvrier apparaît toujours, est toujours défini, toujours aisément frappé, la

responsabilité profonde et meurtrière des grands patrons, des grands capitalistes, elle se dérobe, elle s'évanouit dans une sorte d'obscurité. »

Jean Jaurès

(Chambre des députés, séance du 19 juin 1906)